

# LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Mars 2013 - n° 179

*Saint-Mandrier / Procida*



TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Pendant plus d'un demi-siècle, à partir des années 1840, des pêcheurs italiens originaires de l'île de Procida, dans la baie de Naples, se sont expatriés et sont venus s'établir sur notre presqu'île.

Ainsi, une trentaine de patronymes de Procida se retrouvent dans les annales mandréennes comme les Esposito, Coppola, Calone, Bianco, Albano, Ajello, Saldalamacchia, Savino, Scotto di Rinaldi, Guida... et beaucoup de natifs de Saint-Mandrier ont des racines avec la commune de Procida, terre de leurs ancêtres.

La municipalité a tenté à maintes reprises, depuis 1996, à Procida auprès des maires qui se sont succédé, avec l'appui notamment de la Fédération des villes jumelées et communes européennes du Var, du consulat général de France à Naples et de l'association «La Grande Famille de Procida et d'Ischia» d'officialiser ces liens ancestraux à travers le jumelage officiel entre nos deux communes.

Aujourd'hui, ce projet de jumelage est devenu une réalité, grâce en particulier, à l'investissement personnel de Giorgio Coretti, mandréen de cœur depuis 30 ans, et qui est notre ambassadeur privilégié auprès des autorités italiennes.

Le conseil municipal de Procida a décidé à l'unanimité par délibération du 21 janvier 2013, le principe du jumelage avec Saint-Mandrier et notre conseil municipal a lui-même délibéré

dans le même sens le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Une réunion publique a eu lieu le lundi 4 mars 2013 au square Marc Baron, au cours de laquelle a été présentée l'île de Procida et à l'issue de laquelle, en fonction des souhaits et des attentes exprimés, le comité de jumelage établira le programme qui sera proposé à nos homologues italiens.

Au-delà des réelles similitudes géographiques qui existent entre nos deux communes, - l'on pourrait presque parler de sœurs jumelles - et qui expliquent sans doute qu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle les habitants de Procida aient choisi de s'installer à Saint-Mandrier, la volonté de notre commune est, grâce à ce rapprochement, de créer des liens d'amitié, mais aussi de développer des échanges culturels, sportifs, touristiques ou scolaires avec PROCIDA.

Je souhaite de tout cœur, l'adhésion des mandréens à ce jumelage entre Procida et Saint-Mandrier, et j'espère que, de cette relation si longtemps souhaitée et enfin officialisée, naisse et se développe l'épanouissement d'un rapport vrai, d'estime et d'amitié entre nos deux communautés.

Gilles VINCENT  
Maire,  
Conseiller Général

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

## AGENDA

### MARS 2013

- le 2 :** Concert des Blazes au Bar le Mistral, à 20 h 30. Entrée libre
- le 3 :** Vide grenier du Village
- le 6 :** La Culture vous transporte à Châteaullon «Cyrano de Bergerac» Avec Philippe Torreon. Inscription à l'Office de Tourisme. Entrée 13 €
- le 7 :** Vernissage de l'exposition de Roger BOUBENEC à 18 h 30, Galerie Rancilio
- le 8 :** Journée de la Femme à 20 h 30 au Théâtre Marc Baron. Danse, Théâtre, Musique et cocktail. Entrée 10 €. Inscription à l'Office de Tourisme
- le 11 :** Concert-Conférence «Le violoncelle à travers les âges», à 20 h, Théâtre Marc Baron
- le 17 :** Course pédestre «Découverte de la Presqu'île» - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)
- le 17 :** Loto organisé par le COS de la mairie de Saint Mandrier, à 15 h, restaurant scolaire
- le 17 :** Vide grenier du Pin Rolland
- le 24 :** Foire artisanale, de 8 h à 19 h, place des Résistants
- le 29 :** Vernissage de l'exposition des oeuvres d'IMA..., à 18 h 30, galerie Rancilio
- les 30 et 31 :** Salon du Véhicule ancien et modèles réduits, square Marc Baron (voir p. 4)

### AVRIL 2013

- le 5 :** La culture vous transporte à la Maison des Comoni pour «Le roi sans royaume». Inscription à l'Office de Tourisme.
- le 7 :** Vide grenier du Village
- le 8 :** Don du Sang de 8 h à 12 h 30, square Marc Baron
- le 12 :** Vernissage de l'exposition des oeuvres d'Art Accords

### LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR [WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR](http://WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

## NOS JOIES, NOS PEINES

### NAISSANCES

LUCAS Enzo	22/01/2013
MOUSSÉ Jonas	09/02/2013

### DECES

MABRU Georges	21/01/2013	83 ans
CHAMPOUSSIN René	24/01/2013	86 ans
ARCHIMBAUD Luc	28/01/2013	50 ans
SPITERI Olga	01/02/2013	80 ans
MARCHAND Anne	08/02/2013	103 ans
AFFANI Marius	08/02/2013	74 ans
NAPIERALA Zygmunt	12/02/2013	62 ans
TALLON Veuve KNOERTZER Catherine	14/02/2013	75 ans
VAN LIGTEN Johannes	19/02/2013	83 ans

### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j./7, de 18 h à 8h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17  
L'agent d'astreinte n'intervient pas, il est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

**INFO → ÉNERGIE**

**L'ÉCOGESTE DU MOIS**

Ne faire tourner le lave-vaisselle qu'à pleine charge.  
Éviter le pré-lavage.  
Pour la vaisselle à la main, remplir le bac de l'évier plutôt que de laisser couler le robinet.

**Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?**

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

# Actualités Municipales

## LA 1<sup>ÈRE</sup> FACTURE D'EAU 2013

Jusqu'en 2012, le relevé semestriel était effectué en mai et en novembre.

A partir de 2013, le relevé semestriel se fera fin mars et fin septembre, ceci afin d'inclure la répartition des nouveaux tarifs été/hiver.

Mais la 1<sup>ère</sup> facture 2013 sera plus faible car elle couvrira la période de novembre 2012 à fin mars 2013, soit une durée de 4 mois et demi au lieu de 6 mois.

Evidemment, la partie fixe et la consommation seront proratisées (1,5 mois tarifs 2012 et 3 mois tarifs 2013) tout en prenant en compte les tarifs petits consommateurs < 30m<sup>3</sup>.

La deuxième facture 2013 comprendra la consommation d'avril à septembre et interviendra en octobre. Elle tiendra compte des tarifs d'été plus élevés que ceux d'hiver. Cette répartition favorise évidemment les résidents annuels et préserve la baisse du prix de l'eau au m<sup>3</sup> consommé, de - 27 % pour l'utilisateur.

Alain BALLESTER  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
chargé des Finances

## PETIT POINT SUR LA MISE EN FOURRIÈRE

La procédure de mise en fourrière des véhicules répond à des règles strictes. Diverses infractions, notamment celles aux règles de stationnement telles que le stationnement gênant, dangereux, ou abusif (stationnement interrompu en un même point de la voie publique excédant 7 jours), peuvent justifier cette mesure.

Il faut différencier les fourrières des véhicules stationnés sur le domaine public ou sur les voies privées ouvertes à la circulation publique (absence de système de fermeture, ou de panneau propriété privée), des fourrières de véhicules stationnés sur le domaine privé où la propriété est purement privée et dotée d'un dispositif de fermeture.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, la police municipale est pleinement compétente et gère donc directement l'intégralité de la procédure de mise en fourrière (de la mise en fourrière à la restitution au propriétaire ou à la destruction du véhicule). Dans le second cas, il revient au préalable à l'administré résidant dans une copropriété, de saisir son syndic de copropriété afin de formuler une demande d'enlèvement d'un véhicule. Le syndic doit impérativement saisir la police nationale qui se chargera d'envoyer en recommandé avec accusé réception, une mise en demeure d'enlèvement du véhicule à son propriétaire. Si l'infraction persiste malgré l'avertissement, la police nationale, au retour du recommandé, en informe la police municipale qui gère à nouveau dans son intégralité la procédure.

**NB :** Le syndic doit, chaque année, faire voter en assemblée générale de copropriétaires l'autorisation délivrée à la police municipale de pénétrer sur le domaine privé afin de procéder à la mise en fourrière des véhicules en infraction. (Il peut s'agir notamment de véhicules stationnés sans droit).

Bernard LHOMME  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

## QUE FAIT LA POLICE ?

La Police Nationale nous a communiqué les statistiques correspondant à l'évolution de la délinquance sur notre commune.

Comment comprendre les différents types de délinquance :

- **La délinquance de voie publique** (ou de proximité) correspond aux faits constatés les plus visibles pour les

citoyens, contribuant au "sentiment d'insécurité". Ils sont intégrés dans les chiffres de la délinquance générale.

- **La délinquance générale** est constituée de l'ensemble des infractions, crimes et délits constatés par la police (dépôts de plainte).

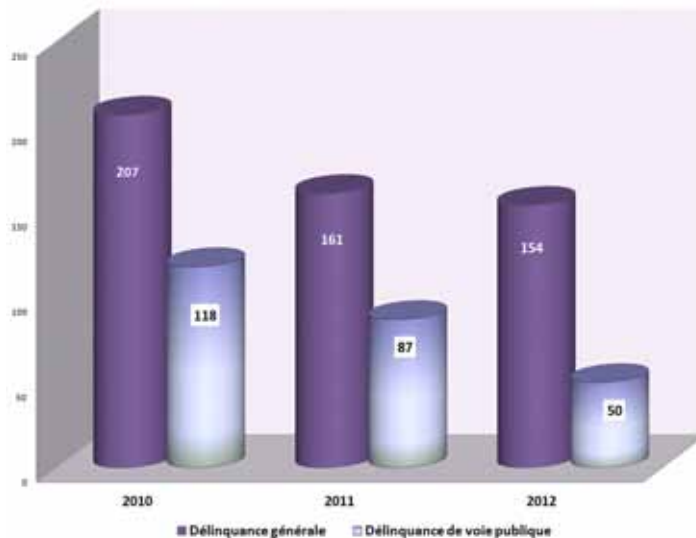
A la lecture de ces tableaux, nous pouvons constater une diminution significative de la délinquance.

### Délinquance générale

	2010	2011	2012
Nombre de faits constatés	207	161	154
Nombre de faits élucidés	91	35	33
Taux d'élucidation	43,96 %	21,74 %	21,43 %

### Délinquance de voie publique (indicateur du pilotage des services)

	2010	2011	2012
Nombre de faits constatés	118	87	50
Nombre de faits élucidés	31	3	0
Taux d'élucidation	26,27 %	3,45 %	0 %
Vols à main armée	1	0	0
Vols avec violence	2	0	2
Vols avec effraction	20	17	12
Vols à la tire	1	2	2
Vols véhicules automobiles	8	7	5
Vols roulotte et accessoires	37	29	12
Vols deux roues	17	3	4
Incendies	2	4	1
Dégradations	30	25	12



En revanche, nous sommes dubitatifs quant au taux d'élucidation des faits. M. le Maire a écrit à M. le Commissaire pour lui demander une présence plus soutenue de la Police Nationale.

Bernard LHOMME  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

# Actualités Municipales

## DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLET AU PIN ROLLAND MARÉGAU, PROMESSE TENUE

Connaissant bien la vie du quartier Pin Rolland Marégaou nous avons décidé dès notre élection en 1995 de créer une antenne postale dans le quartier.

Cette création a été rendue possible avec l'achat par la municipalité d'un local commercial situé au centre de l'activité commerciale.

La commune a donc acheté ces locaux, au demeurant bien situés, et les a mis à disposition de La Poste qui a financé et réalisé les travaux d'aménagements. Ainsi l'antenne postale du quartier a pu démarrer son activité en juillet 1996.

Dans ces locaux, La Poste devait créer un distributeur de billets. Or, quelques années après l'ouverture de l'agence postale, et malgré les nombreuses relances de la municipalité, la Poste n'avait pas encore tenu ses engagements, ce que nous lui avons rappelé.

Finalement, en 2002 La Poste déposait une déclaration de travaux exemptée de permis de construire pour l'installation d'un DAB en façade de l'agence postale mais ce dossier a dû être retiré, les copropriétaires ayant donné un avis négatif.

La Poste a alors considéré qu'elle avait rempli ses engagements et qu'elle n'installerait plus de DAB. Devant cet état de fait et le besoin absolu de ce distributeur dans le quartier, j'ai consulté toutes les banques en les incitant à s'installer. Seule la Société Générale a

répondu favorablement à cette demande mais en exigeant une situation centrale dans le quartier.

Nous avons dû alors trouver un local susceptible d'accueillir cet aménagement aussi bien sur le plan technique, qu'urbanistique.

Une solution a été trouvée grâce à la compréhension de M. Philippe CHOURGNOZ qui a bien voulu nous céder, à l'euro symbolique, l'emprise d'un DAB sur le parking de la Mairie Annexe.

Cet emplacement qui a immédiatement été validé par la Société Générale a l'avantage d'être bien situé, de n'occasionner aucune gêne pour le voisinage et d'être d'un accès facile et raccordable facilement.

Le coût de cet aménagement est de 25 300 € qui se répartissent entre :

- La commune : 8 700 €
- La Société Générale : 16 600 €

Le DAB sera donc inauguré dans le mois et je suis certain que tous les habitants et les commerçants apprécieront un nouvel équipement bancaire.

Merci donc à la Société Générale qui a bien voulu nous accompagner dans ce projet et voilà une nouvelle promesse tenue.

Le Maire



## SALON DE VÉHICULES ANCIENS ET MODÈLES RÉDUITS

Pour la troisième année consécutive la municipalité organise avec la collaboration des Amis de la Maquette Mandréenne le salon des véhicules anciens et des modèles réduits, le samedi 30 et le dimanche 31 mars, au Square Marc Baron.

Ce salon est ouvert à tous types de modèles Réduits statiques, figurines, trains, cirques, automobiles, chars d'assauts, des démonstrations de voitures et camions radiocommandés et de véhicules blindés à l'échelle 1/16<sup>ème</sup>, des vols d'Hélicoptères (si le temps le permet) et une bourse d'échange.

Des défilés au départ de Pin Rolland traverseront le village pour arriver au Square Marc Baron où les véhicules seront exposés.

Samedi voitures anciennes et Dimanche Lancia (Mas de Lancia) à partir de 10 h.

Ce salon qui a remporté un vif succès en 2012 avec près d'un millier de visiteurs vous attend encore plus nombreux, le samedi 30 mars de 10 h à 18 h 30 et le dimanche 31 mars de 9 h 30 à 18 h au Square Marc Baron.

Renseignements au 04.94.11.51.75

Fabienne BALS  
Conseillère Municipale déléguée aux Festivités

**SAINT-MANDRIER-SUR-MER**

CA  
ASSET AV  
SEN  
L

LANCIA MARTINI

**3<sup>ème</sup> SALON**  
**DE VÉHICULES ANCIENS**  
**ET MODÈLES RÉDUITS**

AMIS DE LA MAQUETTE  
MANDRÉENNE  
DU CLUB DES  
MODÈLES ANCIENS

Samedi et dimanche  
**30 & 31 mars 2013**  
de 10h à 18h30 - Square Marc Baron

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
Tel : 04.94.11.51.75 - 02.77.98.1239 - www.ville-saintmandrier.fr



## FREE MOBILE RÉPOND À VOS QUESTIONS

Avant toute instruction de dossier de déclaration de travaux exemptée de permis de construire, la municipalité a demandé aux opérateurs de téléphonie mobile de venir répondre aux questions des mandréens.

Free mobile envisage l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le stade Marcel Bodrero où sont déjà installées celles d'Orange, SFR et Bouygues.

Les représentants de Free Mobile répondront donc à vos questions, le mardi 12 mars à 17 h 30, salle Myrte au Pin Rolland.

Cette réunion est évidemment ouverte à tous.

## VÊTEMENTS D'HIVER

Avec les beaux jours, on vide la garde robe pour ressortir les affaires d'été. Ne jetez pas vos vieux vêtements aux ordures ménagères. Ils peuvent être recyclés !

Des conteneurs spéciaux sont installés à proximité de chacun des parkings de nos écoles. Pensez-y, vos vêtements peuvent avoir une seconde vie.



## BRAVO !

**Les mandréens champions du tri des plastiques.**

Avec 4,91 kilos par habitant et par an, notre commune se situe en tête de toutes les villes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Des sacs pour la collecte en porte à porte des bouteilles plastiques ramassés le jeudi, peuvent être retirés gratuitement en Mairie et Mairie annexe pour vous dépanner. Une distribution individuelle est prévue au cours du premier trimestre 2013.

## OPÉRATION "PIGNONS CROISSANTS"

À l'occasion de la semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013, l'association "vélo pour tous", appuyée par la municipalité, relaye sur le plan local l'opération "pignons et croissants" menée à l'échelle de tout TPM par l'association "la masse critique".

Les boulangers-pâtisseries participants, arboreront l'affiche sur leur devanture et récompenseront par un petit présent, ceux de leurs clients qui feront "l'effort" de venir à vélo.

Et si on laissait la voiture au parking pour nos petits trajets ?



## BILAN STOP PUB

Moins 30 tonnes de papier à recycler en 2012 ! C'est le résultat de deux démarches complémentaires :

- La numérisation progressive des correspondances, factures, relevés... La Poste a ainsi perdu en 2012 près de 5% de son trafic lettre.

- L'exceptionnel succès sur notre presque île de l'adhésif "stop pub" qui répond à une attente générale. Une grande majorité d'entre nous regrette en effet le gaspillage lié à la publicité qui encombre de plus en plus nos boîtes aux lettres.

Une action d'autant plus exemplaire qu'elle limite à la source la production de déchets. Ce résultat est confirmé par les très bons chiffres enregistrés également en matière d'ordures ménagères partant à l'incinération.

Depuis dix ans, grâce à la motivation des mandréens, ce chiffre ne cesse de baisser. La baisse pour les ordures des ménages mandréens est en 2012 de près de 20 tonnes (1817 t. en 2011, 1797 t. en 2012).

## QUEL TRIEUR ÊTES-VOUS ?

**Avant de jeter mes plastiques dans le sac ramassé le jeudi matin ...**

- A - Je les lave
- B - Je les vide bien
- C - Je les essuie

Réponse B : inutile de gaspiller l'eau potable car les emballages sont lavés lors du processus de recyclage. Il suffit simplement de bien les vider. Dans les cas particuliers (flacons de ketchup par exemple), on peut toujours rincer avec la dernière eau de vaisselle afin d'éviter de souiller les autres emballages.

## EARTH HOUR

60 MINUTES POUR LA PLANÈTE

① Samedi 23 mars 2013 de 20h30 à 21h30 ①

ÉTEIGNONS LA LUMIÈRE POUR VOIR LE MONDE AUTREMENT !

Jean-Marie CANO, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Développement durable

# Libre Expression

**Impôts locaux** : A Saint-Mandrier, commune touristique, les résidences secondaires représentent 48% des logements et constituent une manne fiscale très importante de par leur taxe foncière, taxe d'habitation et taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour une contrepartie en services communaux réduite. Les résidences secondaires sont une source d'enrichissement pour l'économie locale. Dans ce contexte favorable, la gestion des finances de notre commune est donc plus aisée que dans une autre commune de population équivalente.

D'autre part, Saint-Mandrier fait partie de l'agglomération TPM, nous devons désormais raisonner en « bloc communal » et intégrer

que finalement, notre taux d'imposition est quasiment doublé : 21,61% pour l'habitation et 20,51% pour le foncier !

**Complexe sportif** : Nous tenions à être présents, pour l'inauguration du complexe Max Juvenal. Nous souscrivons à ce baptême honorant comme ils le méritent M. Gilbert Lanerrière pour le football, M. Marcel Bodrero pour le rugby, le tout chapeauté par Maître Juvenal, Maire et grand résistant. La belle soirée du 21/01 a rassemblé toutes les sensibilités de notre commune, réunies dans un esprit bon enfant, rendant hommage aux gloires passées qui doivent rester un exemple pour nos jeunes, qui nous l'espérons, deviendront des gloires futures. C'est bien là, l'esprit du

sport que nous aimons.

M. le Maire ment éperdument en écrivant qu'un de nos colistiers est membre du conseil d'administration de l'APE. Ce n'est qu'un mensonge de dissimulation, car s'il avait des griefs contre l'APE, il n'aurait qu'à révoquer son adjoint à l'environnement adhérent et ancien président de cette association. Mandréens, soyez confiants nous continuerons à lutter avec conviction contre les impostures de M. Vincent. Pour plus d'articles et de précisions, visitez notre site [www.mvte.org](http://www.mvte.org) (l'eau, l'Hermitage, maison Bot, ...)

Les élus MVTE : Jacques ESPOSITO, Francis LIGER-BELAIR, Louis LESTHEVENON.

## Quelques précisions :

**Impôts locaux** : voilà encore une belle pantalonade des élus d'opposition MVTE. En effet, déclarer que « les résidences secondaires sont une source d'enrichissement pour une dépense réduite, c'est méconnaître le fonctionnement des services communaux qui nettoient les rues, entretiennent les espaces verts, les bâtiments communaux etc... sans distinction de la qualité des résidents. En outre, tous les réseaux, eaux, assainissement, éclairage public, les équipements divers, les voies sont dimensionnés pour une population totale, et non limités aux résidences principales. Mais que veulent les élus d'opposition MVTE, que nous diminuions les taxes des résidences secondaires au détriment des mandréens résidents ou au contraire que nous augmentions leur nombre ?

Dans les deux cas notre municipalité, au contraire, répartira au plus juste les charges sur l'ensemble des habitants et souhaite que de plus en plus de résidences secondaires se transforment en principales afin de redynamiser certains secteurs de la commune, ne plus voir le risque de fermeture de classes, et relancer l'activité du commerce de proximité.

« Le taux d'imposition est quasiment double » car nous participons à une agglomération, c'est une affirmation gratuite et sans fondement. Et comme le ridicule ne tue pas, pourquoi ces élus ne rajoutent-ils pas les impôts locaux, départementaux, régionaux et pourquoi pas l'impôt sur le revenu ?

Le but inavoué des élus de l'opposition MVTE est de laisser croire aux Mandréens que la gestion financière de la commune est aisée. Ce n'est

pas le cas. Si nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition depuis 2000 c'est que notre commune est bien gérée, que sa dette est faible, comme le démontrent les analyses financières réalisées par des sociétés spécialisées, mais il est reconnu que ses recettes sont plus faibles que les communes de la même strate car peu d'entreprises résident sur la commune et quand le PLU favorise ces implantations, il est attaqué. C'est la raison pour laquelle nous étalons le financement des grands projets (stade Lanerrière, propriété Ermitage, Restaurant scolaire) sur plusieurs exercices budgétaires, que nous ne faisons pas de réalisations somptueuses et que nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement.

Le Maire

Si aujourd'hui il existe le groupe scolaire de l'Orée du Bois c'est grâce à un groupe d'habitants qui s'est constitué en collectif en 1980 puis en association en 1981, "collectif pour la création d'un groupe scolaire au Pin Rolland". Après des contacts avec la population qui était très motivée pour une telle réalisation, le collectif avait entrepris une étude statistique de l'évolution de la population infantile des

quartiers Marégau, Pin Rolland basée sur un recensement sérieux de la population. Cette association a agit pendant des années, réunions publiques, manifestations, pétitions, interventions auprès de la municipalité, préfet, inspecteur d'académie, élus locaux et nationaux, ministre de l'éducation nationale. Depuis, d'autres parents d'élèves ont pris la relève, ils peuvent compter sur mon appui dévolu pour la

défense et le maintien de ce groupe scolaire. Au cours du conseil municipal du 03/07/2009 j'avais proposé que les stades de rugby et football soient nommés Marcel Bodrero et Gilbert Lanerrière.

Jean-Marie JEGOU, élu Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Ecologie : [jmjegou@orange.fr](mailto:jmjegou@orange.fr) / 04.94.63.60.35

## Arrière plage de la Coudoulière, droit de réponse de l'Association de Protection de l'Environnement de la Presqu'île (l'A.P.E.)

**1** - Contrairement aux allégations de M. le Maire de "n'avoir fait que se défendre" en saisissant le Conseil d'Etat dans ce dossier, l'A.P.E. précise que le recours qu'elle a engagé était dirigé contre le Préfet, pour obtenir l'annulation de la concession d'arrière plage qu'il avait accordé à la Commune. Or, ni la Préfecture, ni le Ministère de l'Environnement n'ont jugé bon de contester devant le Conseil d'Etat le jugement de la Cour d'Appel de Marseille promulgué à leur encontre.

Seul M. le Maire a tenu à contester ce jugement... avec lequel il affirme pourtant aujourd'hui qu'il est d'accord ! (Var Matin du

25/01/2013). Alors tout ça pour ça, allez comprendre ! Il serait temps que dans cette affaire, M. le Maire prenne enfin ses responsabilités.

**2** - L'A.P.E. tient à préciser qu'aucun membre de son Conseil d'administration n'est colistier de l'opposition municipale. C'est une association strictement indépendante et apolitique, qui réunit des bénévoles pour la défense de l'environnement. C'est pour défendre l'environnement de la plage naturelle de la Coudoulière qu'elle a décidé de ce recours et le Tribunal lui a donné raison : il est inadmissible que M. le Maire cherche systématiquement à la dénigrer et à la mêler à ses propres querelles politiques.

Pour la Présidente de l'APE,  
Pierre GUIDA, Vice-Président

Surlefonds de ce dossier, la commune, en introduisant un recours auprès du Conseil d'Etat, n'a fait qu'agir dans l'intérêt des mandréens. Pourquoi l'APE aurait-elle le droit de faire appel d'un jugement qu'elle a perdu et pas la commune ?

Que l'APE soit rassurée, je sais prendre mes responsabilités dans cette affaire, ainsi que dans les autres d'ailleurs, comme les mandréens m'en sont témoins.

En déclarant à la presse que je suis d'accord sur la conclusion du recours, c'est reconnaître que la plage de la Coudoulière, depuis la mise en valeur de la propriété de l'Ermitage, est bien un espace naturel sensible. C'est la raison pour laquelle, avec le Conservatoire du Littoral, nous avons convenu de ne plus remettre les enrochements à l'ouest, et de ne pas construire d'équipe-

# Jeunesse - Sport - Associations

## LES ÉLÈVES DU COLLÈGE LOUIS CLÉMENT RÉCOLTENT DES LUNETTES DE VUE ET DE SOLEIL TAILLES ADULTE ET ENFANT

Au Sénégal, les conditions climatiques (forte luminosité et vents de sable) favorisent les maladies des yeux. Ces troubles visuels nuisent gravement à la qualité de vie de la population et engendrent des problèmes d'échec scolaire.

Ces lunettes seront distribuées par l'intermédiaire de l'association Acción Senegal. Cette association intervient dans un dispensaire à Dialacoto où un technicien ophtalmologique diagnostique, prescrit et délivre des lunettes adaptées à

chacun.

Grâce à ces dons, des enfants sénégalais pourront suivre une scolarité normale et les élèves du collège participent ainsi à une aventure humaine et citoyenne.

Si vous souhaitez donner vous aussi des lunettes, une urne est à votre disposition à la Mairie, à la Mairie annexe ainsi qu'à la boucherie du Pin Rolland.

[www.accionsenegal.org](http://www.accionsenegal.org)



## LES COLLÉGIENS RENCONTRENT LES COMÉDIENS



En janvier, les élèves de 5<sup>ème</sup> ont rencontré des acteurs dans le cadre de leur participation au prix de la pièce contemporaine jeune public. C'est l'Inspection Académique et la bibliothèque Armand Gatti qui en sont les organisateurs.

Le principe : des élèves de différents établissements du bassin de La Seyne doivent lire six pièces de théâtre et voter pour leur pièce préférée.

Les acteurs sont venus présenter les pièces aux élèves de 5<sup>ème</sup> A et B, leur offrant une lecture surprenante et souvent drôle des différents textes.

Dans peu de temps, les élèves pourront rencontrer les autres classes participantes et l'auteur de leur pièce préférée. Ils devront présenter une séquence coup de cœur (présentation théâtrale de 10 minutes environ).

A suivre...

Mme CARRIÉ et Mme CHAFFANEL

## LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE



Depuis 2008, une aide aux jeunes mandréens est mise en place pour passer le permis de conduire automobile. Ses modalités évoluent avec les années.

En 2013, tout jeune mandréen de 16 à 25 ans peut être candidat à cette bourse et prévoir de passer son code et son permis dans l'auto-école de son choix sous certaines conditions. A ce jour, 2 auto écoles sont inscrites dans le dispositif : BESSONE et GERARD. La contrepartie pour le jeune est d'effectuer

40 h de bénévolat dans une association mandréenne sur une période de 6 mois. L'aide est de 50 % des frais, selon la charte établie, sans toutefois dépasser 475 €, payée directement à l'auto-école.

Le dossier doit être retiré au BME puis déposé au service Vie de la Cité sur les 2 sessions annuelles, avant les 30 avril ou 30 novembre. La commission municipale jeunesse délibère par la suite sur les candidats retenus.

Catherine DEFAUX  
Adjointe au Maire

Chargée de la Junesse et des Sports

Spectacle "**LE ROI SANS ROYAUME**", à la Maison des Comoni du Revest les Eaux.

Réservez vos places dès aujourd'hui auprès de l'Office de Tourisme.

Spectacle tout public à partir de 7 ans. Un bus vous conduira sur place et vous ramènera après le spectacle (durée 1 heure).



Saint-Mandrier  
sur-Mer  
agenda  
2013



## ERRATUM AGENDA 2013

Dans l'agenda 2013 qui a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune, nous vous remercions de bien vouloir noter les modifications suivantes :

### KINÉSITHÉRAPEUTES :

- M. Laurent TOLLET, (en remplacement de M. Xavier HUBOUD-PERON)  
5 rue Anatole France- Tel : 04.98.00.21.20
- M. Olivier CUGNON de SEVRICOURT  
et M. Gwenael SCHENBECHER,  
Résidence les Jardins de Pin Rolland, Bât. les Bananiers  
Tel : 04.94.98.43.04

# Culture - Loisirs - Associations

## L'ATELIER PROVENÇAL

L'année 2012 a été, pour l'Atelier Provençal, riche en événements.

L'activité principale est, bien sur, l'apprentissage de la langue en travaillant des textes provençaux lors des cours qui se déroulent tous les jeudis.

L'association participe à toutes les fêtes locales, Saint Pierre, Calendales, les Rois Mages et le Corso fleuri. Le mois de décembre a été particulièrement chargé : concours de crèches à domicile, à la galerie Rancilio et chez quelques commerçants. Ce concours est doté de superbes lots qui motivent, s'il en était besoin, les participants.

Pour la deuxième année, nous avons organisé le gros souper qui a attiré une centaine de convives.

Le soir de Noël, à la sortie de la messe de minuit, nous offrons chaque année les treize desserts et le vin chaud.

Nous organisons également des sorties pour assister à des fêtes traditionnelles comme les tripettes à Barjols, la fête des bergers à Istres.

Notre voyage annuel nous a conduit en Espagne pour visiter Barcelone et ses environs.

Mais nos activités ne se limitent pas aux traditions provençales. Depuis deux ans, nous proposons des randonnées pédestres dans le centre Var et sur les sentiers littoraux. La Sainte Baume inspire plus particulièrement nos randonneuses et randonneurs.

*"Un monde mystérieux qui bruisse sous nos pas nous conduit en automne dans un jardin de feuilles d'or dentelant le ciel. Tout est harmonie et douceur, comme peint avec les innombrables ressources d'une palette. Les couleurs jouent avec le soleil des mélodies passionnées. Puis, les derniers rayons s'éteignent un à un derrière les hautes cimes."* (J.A)

L'Atelier Provençal



## L'UNION TOURISTIQUE DE SAINT MANDRIER

Le mois de janvier a été marqué par une activité accrue de la section avec les balades du jeudi après-midi et les sorties faciles et moyennes à la journée. Le calendrier a été chargé.

Au mois de février aussi les sorties ont été diversifiées. Surtout la journée du dimanche avec des randos au Cap Sicié par Janas, le conservatoire de l'Olivier à la Valette, le Chibron aux Meaulnes et Puget Ville / Rocbaron. Pour les sorties du jeudi après-midi, après le Gros Cerveau, une sortie à Châteauvallon a été programmée.

A bientôt sur les sentiers embaumés de notre beau pays.

Notre site : [www.utan-stmandrier.org](http://www.utan-stmandrier.org)

Notre e-mail : [utanstmandrier@laposte.net](mailto:utanstmandrier@laposte.net)

Notre téléphone : 06 49 71 31 00



L'Association Pin Rolland, Marégau, Vert-Bois vient de créer tous les mardis, de 14 h à 17 h, un atelier "Loisirs Créatifs".

les personnes intéressées peuvent rejoindre Karine, salle Myrte au Pin Rolland.

Pour tous renseignements :

Tél : 04.94.06.04.26

## PISTE CYCLABLE EN BORD DE MER

Salle comble pour la réunion sur le projet de piste cyclable animée par l'association "vélo pour tous". Aux arguments irréfutables sur la dangerosité de la RD 18 et sur l'intérêt d'une piste cyclable pour tous les mandréens et les personnels du CIN, est venu s'ajouter un autre élément essentiel.

L'habitude nous joue des tours et c'est donc un toulonnais qui a attiré notre attention sur une raison supplémentaire d'obtenir le passage par le bord de mer : la ligne blanche est continue tout au long des tournants de la RD 18. Pour dépasser un cycliste, tout conducteur est contraint de franchir cette ligne. Nous sommes donc dans l'obligation, à moins de créer un énorme bouchon, de commettre une infraction au code de la route particulièrement grave.

S'il fallait un nouvel argument pour que tous les usagers de la RD 18 soient pour la piste cyclable, le voilà !

Assemblée générale le 8 mars à 18h, salle Myrte.  
Association «Vélo pour tous»



120 RECRUTEURS VOUS ATTENDENT AU FORUM REGIONAL DE L'EMPLOI

### FORUM PROVENÇAL CONTACT EMPLOI

OUVERT À TOUTS, ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE - MUNISSEZ-VOUS DE CV

**JEUDI 11 AVRIL 2013 • 9H/17H**  
PALAIS DES CONGRES • DIGNE-LES-BAINS (04)

TRANSPORT GRATUIT DEPUIS 30 VILLES DE LA REGION  
INFORMEZ-VOUS, PREPAREZ-VOUS : 04 92 30 05 25 / [WWW.PROVENCE-EMPLOI.FR](http://WWW.PROVENCE-EMPLOI.FR)

CONSEIL GENERAL ALPES-HAUTES-PROVENCE  
ALPES-EMPLOI  
E-20  
CARREFOURS POUR L'EMPLOI  
Mairie de Digne-les-Bains  
Mairie de Manosque  
Mairie de Sisteron  
Mairie de Valensole  
Mairie de Valence  
Mairie de Vaison-la-Romaine  
Mairie de Vaucluse  
Mairie de Vauvenargues  
Mairie de Vauvray  
Mairie de Vauvenargues  
Mairie de Vauvenargues  
Mairie de Vauvenargues